

Image not found or type unknown



Securité social et retraite

Par **bernard**, le **01/02/2010** à **22:15**

Bonjour,rnrnJe vis de revenus fonciers. Je désire créer une auto-entreprise sans qu'elle génère des revenus pour obtenir une couverture sociale. Cela est-il possible ?

Par **aide creation entreprise**, le **23/02/2010** à **21:07**

Oui, vous pouvez devenir auto-entrepreneur. Durant 36 mois, vous pouvez n'effectuer aucune facturation. En revanche, passé ce délai, vous deviendrez micro-entrepreneur. Autrement dit, il vous faudra émettre une facture tous les 3 ans ! (et bénéficier de la sécu et de droits à la retraite).